

**délibération :**
D_2025_2_16

Nombre de délégués en exercice : 60

Présents : 35

Votants : 40

**Objet : Office du
Tourisme Provins
Tourisme entre Bassée,
Montois et Provinois -
Convention d'objectifs
et de partenariat -
Année 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 03 avril à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Bray-sur-Seine, salle polyvalente à Bray-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 21 Mars 2025

Titulaires : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Monsieur CABOUESSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Monsieur GODRON Charles, Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN Serge, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNY Anastasia, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur MAURY Yannick, Madame MOREAU Patricia, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur PACHOT Joël

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame CARRASCO Armelle, Monsieur CHAINEAU Francis, Madame FLON Justine, Madame FORET Sylvie

Pouvoirs :

Monsieur CAMUSET Pascal a donné pouvoir à Madame LEMORE Christine
Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel
Monsieur FENOUILLET Didier a donné pouvoir à Madame PODOROJNY Anastasia

Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier
Madame DELATTRE Nadine a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice

Absent(s) : Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame LEFEBVRE Julie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur CAPMARTY André, Madame BENOIT Florence, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur VERBRUGGE Christophe

Excusé(s) : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur POULAIN Michel, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu les statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois, entérinés par arrêtés préfectoraux 2018/DRCL/BLI/n°68 du 29 juin 2018, et portant compétence de la communauté de communes Bassée Montois en matière de Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;

Vu la délibération n°1-01-12-18 du 4 décembre 2018 portant d'intérêt communautaire :

- L'accueil et l'information touristique ;

- La promotion, la recherche et le développement du tourisme sur le territoire de la communauté de communes Bassée Montois, et ce par tous moyens, notamment par :

o L'élaboration et la mise en œuvre de la politique de tourisme intercommunale ;

o L'organisation de visites guidées ;

o L'achat et la vente de produits « souvenirs » rattachés à l'histoire et aux monuments du territoire ;

o L'organisation et/ou la production et/ou la vente de spectacles vivants ;

o L'organisation des transports liés aux séjours touristiques ;

o La coordination des socio-professionnels.

o La réalisation d'études et de missions d'ingénierie et d'expertise

- La commercialisation des produits et prestations de séjours issus des territoires des communautés de communes du provinois, des deux Morin et Bassée Montois ;

- La gestion d'équipements touristiques et culturels collectifs ;

- Et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à la promotion du tourisme.

Vu la délibération n°11-02-12-16 en date du 12 décembre 2016 portant adhésion de la Communauté de communes Bassée Montois à l'Office de tourisme intercommunautaire ;

Vu la modification des statuts de l'Office du Tourisme Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Provinois

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 17 mars 2025 ;

Considérant que le projet initié et conçu par l'association est conforme à son objet statutaire de : Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;

Considérant la création d'un office du tourisme comme d'intérêt communautaire afin de soutenir la promotion touristique ;

Considérant le remboursement de l'emprunt de l'Association suite à la crise sanitaire de 400 000 € sur 5 ans, soit pour la Communauté de Communes Bassée-Montois 22 425.14 € pour la cinquième échéance.

Considérant que le projet de convention ci-annexé et présenté par l'association participe à la promotion du tourisme sur le territoire du Bassée-Montois et la participation au remboursement de l'emprunt. Il fixe :

- à la Communauté de Communes Bassée Montois la charge de contribuer financièrement à hauteur de 48 202 Euros ;

- à l'association celle d'assister la Communauté de Communes Bassée Montois pour le suivi des actions touristiques, sa communication via l'espace scénographique de l'OTI de Provins, l'entretien et l'animation de l'espace d'accueil de Bray-sur-Seine et le contact avec les porteurs de projets touristiques.

Hors la présence des élus intéressés (Sandrine SOS/NSKI, Alain CARRASCO, Corinne RIOTTE, Jean-Paul FENOT, André CAPMARTY), le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention à intervenir avec l'Office du Tourisme Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Provinois pour l'année 2025 dans les termes présentés lors de cette séance,

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée et lui donne tout pouvoir pour faire application de la présente délibération, et notamment par la signature de tous actes, contrats, marchés, décisions nécessaires à son exécution,

- Autorise le versement de la subvention de fonctionnement à hauteur de 48 202 euros au titre de l'année 2025 pour l'Office du Tourisme Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Provinois.

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 08/04/2025

ID : 077-200040251-20250403-D_2025_2_16-DE

Le Président,
Roger DENORMANDIE

Emis le 03/04/2025, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 08/04/2025

Le secrétaire de séance

La présente délibération, qui sera transmise au

représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 08/04/2025

ID : 077-200040251-20250403-D_2025_2_16-DE